

L'association ECG/échographie traduit l'évolution de la pratique des cardiologues

339 - L'association ECG/échographie cardiaque est une des associations d'actes les plus fréquentes, en augmentation de 8,7 % en 2009, ainsi que le révèle le bilan sur l'évolution des actes techniques dressé par l'Assurance Maladie.

En 2009, 89 millions d'actes techniques réalisés en secteur libéral (cabinets de ville et cliniques privées) ont été pris en charge par le régime général d'Assurance Maladie, soit une évolution de 4,6 %, assez proche de celle de l'année précédente qui était de 4,9 %. Toujours majoritaires, les actes d'imagerie (48 millions), qui représentent 54 % du total des actes techniques, ont crû de 2,6 %. Le nombre d'échographies progresse globalement de 3,9 % (3,8 % en 2008). Ce sont les échographies vasculaires, cardiaques, ostéo-articulaires et musculaires, qui croissent le plus fortement, avec des taux de progression respectifs de 5,3 %, 7,4 % et 14,1 %.

Les actes techniques médicaux, diagnostics et thérapeutiques, (36,7 millions d'actes), ont connu globalement une croissance qualifiée de « dynamique » par la CNAMTS, respectivement de 8,1 % et de 6,5 %. En cardiologie, les électrocardiogrammes (ECG) ont augmenté de 5,1 % en 2009.

En ce qui concerne les associations d'actes (19,7 millions en 2009), on enregistre une augmentation de 4,3 % par rapport à 2008 du nombre de séances au cours desquelles plusieurs actes sont réalisés pour un même patient. Mais malgré cette croissance, les honoraires remboursables liés à ces associations d'actes enregistrent une légère baisse (-0,6 %), essentiellement due à l'abattement de 50 % de l'acte de tarif le plus bas dans les actes associés décidé par l'UNCAM en mars 2009. Les associations concernent principalement les actes de diagnostic. C'est l'ophtalmologie qui vient en tête dont les associations sont les plus nombreuses, immédiatement suivie par la cardiologie avec l'association ECG/échographie- doppler du coeur et des vaisseaux. En 2009, l'association de ces deux actes, qui représente 6 % de l'ensemble des associations d'actes, a

connu une progression de 8,7 %, pour une augmentation d'honoraires de 8,4 %, l'honoraire moyen perçu par association (sans dépassement) étant de 102,5 euros. La cardiologie fait partie des spécialités dans lesquelles les associations d'actes augmentent plus rapidement que l'ensemble de l'activité technique (+ 9 %).

Consultation/échographie, un duo gagnant gagnant

Chez les cardiologues, cette augmentation est révélatrice d'une évolution de la pratique : par manque de temps, ces spécialistes ont de plus en plus tendance à lier d'emblée consultation et échographie, plutôt que de faire d'abord une simple consultation et de faire revenir le patient pour une échographie. Cette évolution n'est pas forcément préjudiciable pour l'Assurance Maladie, économiquement parlant : au lieu de coter C2 + ECG (59,52 euros) ou CSC (49 euros), l'association d'actes Écho + ECG à la moitié de sa valeur ($95,66 + 13,52/2$) équivaut à 102,42 euros, soit une économie de 52,76 euros dans un cas ou de 42,24 euros dans l'autre. L'Assurance Maladie n'y perd pas, ni le cardiologue qui voit ainsi augmenter la valeur moyenne de son acte.

Concernant les échographies en hausse, on peut d'ores et déjà prévoir une augmentation importante de leur nombre en 2011 liée à la surveillance de patients qui ont été traités avec le Médiateur. C'est la raison pour laquelle le SNSMCV a demandé « *solennellement et préventivement* » aux caisses d'Assurance Maladie de « *neutraliser* » cette activité dans les statistiques. De même que le syndicat a demandé le report à une date ultérieure de la campagne relative au contrôle de l'activité échographique qui devait se dérouler en ce début d'année.